



**COMPTE RENDU INTEGRAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 NOVEMBRE 2023 A 20H30**

Le dix novembre deux mille vingt-trois, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la présidence de Madame Liliane LUGOL, Maire de LALBENQUE.

**Etaient présents** : BASTIT Marion, BISMES Guillaume, CHARONNAT Serge, COQUOIN Magali, CROUZET Mathieu, DELON Kévin, DELPECH Marie, LEZOURET-CONQUET Myriam, LONJOU Charles, MARZIN Jacques, NODARI Sébastien, ROCHE Marie-Joëlle, ROUSSEAU Paméla, SUDRES Philippe et VIALARET Jean-Christophe.

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : Sylvie PAGES-GRATADOUR a donné procuration à Sébastien NODARI, Géraldine MOLES a donné procuration à Jean-Christophe VIALARET et Stéphane DOLO a donné procuration à Mathieu CROUZET.

**Etait absente excusée** : Paméla ROUSSEAU

Guillaume BISMES est désigné comme secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 – ADS – Modification de la convention de création du service mutualisé « centre instructeur Quercy Causses » pour la coordination des services instructeurs en application du droit des sols
- 2 – Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024
- 3 - Modalités de gestion des amortissements en M 57
- 4 – Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux
- 5 – Adhésion à la fondation du patrimoine
- 6 – Pour information rapports annuels du SESEL sur l'EAU et l'ASSAINISSEMENT 2022
- 7 – Questions diverses

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Madame le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 17 Octobre 2023, en vue de son approbation. Aucune observation est faite donc le compte rendu est adopté à l'unanimité avec une abstention celle de Jacques MARZIN car absent lors de la dernière séance.

**Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :**

**2023-28** : tarifs pour le repas-goûter du CCAS le 14/11/2023

- Pour les lalbenquois : prix du repas et goûter : 15 €
- Pour les extérieurs à Lalbenque : prix du repas et goûter : 25 €
- Pour les extérieurs à Lalbenque : prix du goûter : 10 €

**Point sur les activités de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne :**

Je vous parlerai aujourd'hui de la dynamique de l'hébergement touristique dans notre territoire. Je le fais en m'appuyant sur l'excellente étude de Gabriel Fabet, de l'Agence de Développement Touristique du Lot, qui a rendu récemment un rapport à l'Office de Tourisme de Cahors Vallée du Lot.

D'abord des constats :

- Le tourisme dans le sud du Lot est largement irrigué / drainé par le Lot. Avec 19 lits par km<sup>2</sup>, notre communauté de communes a une densité de lits touristiques par km<sup>2</sup> inférieure de moitié à celle de la Communauté de communes de la vallée du Lot et du Vignoble, et la plus basse après celle du Quercy Blanc
- L'évolution des logements touristiques dans le sud du Lot sur les 10 dernières années est marquée
  - par la croissance forte du locatif saisonnier (+ 6,5 % annuel) et des gîtes d'étapes (+ 5,3%)
  - la relative stabilité des chambres d'hôtes (+ 1,4%) et des logements touristiques collectifs (+ 0,2%)
  - le tassement des autres formes de logements touristiques (- 1,6 % pour les hôtels, - 1,9 % pour les campings)
- L'hôtellerie de plein air est absente dans l'Ouest de la Communauté de Communes, et limitée au Nord Est de la communauté de communes, tiré par l'accessibilité à la vallée du Lot
- L'offre de chambres d'hôtes est globalement faible sur notre territoire, sauf le long du Lot et de la RD 19 ;
- Par contre, les gîtes d'étapes sont un de ses points forts, grâce au GR 65. Il faut cependant porter une double alerte :
  - Notre tronçon, bien qu'en croissance, est passé pour la première fois sous le GR 651, qui passe par le Célé et Brengues, en partie à cause d'un manque d'offres de gîtes ;
  - le développement du bivouac qui doit nous amener à repenser l'offre accessible aux pèlerins ;
- Secteur en forte croissance, le locatif saisonnier est relativement bien développé, notamment autour des zones touristiques de Cahors et de la Vallée du Lot. Pour Lalbenque, cela concerne 161 lits, et 692 000 euros annuels
- Enfin, pour terminer, n'oublions pas l'importance du logement touristique non marchand, qui offre à peu près autant de lits que le secteur marchand sur notre territoire. Dans le non marchand, notons le poids des résidences secondaires dans les communes les moins peuplées de notre communauté de communes, une chance pour la préservation du patrimoine, un défi pour le dynamisme hivernal et l'accessibilité au logement des moins aisés d'entre nous.

Pour terminer, résumons les tendances en trois points :

- la croissance du locatif saisonnier, notamment via les réseaux du type Airbnb bouscule le secteur. A nous d'éviter l'embolie sur le secteur locatif annuel.
- les hôtels de notre territoire sont, en nombre, encore largement petits et familiaux, et donc susceptibles de répondre à une nouvelle tendance d'hôtel « boutique », « hostel », marqué par la qualité du patrimoine ou l'originalité d'un style ;
- les campings qui se développent le font autour de tendances nouvelles : besoin de plus de confort, d'activités, d'originalités permettant d'augmenter la valeur ajoutée. C'est un besoin sur notre territoire ;

Kévin Delon souhaite faire un complément au sujet de la signalétique pour permettre aux pèlerins qui souhaitent venir à Lalbenque par les chemins plutôt que par la route. Les marcheurs de Saint Jacques se plaignent du trajet entre le Mas de Vers et le centre bourg à cause des 4 km de goudron, en plein soleil, au bord d'une route départementale. Une alternative dans les années 1998/2000 existait pour couper par les chemins, une nouvelle a été envisagée via Longbos, Tandounet, la Serre, école publique, centre bourg. C'est une réponse à un besoin.

#### ORDRE DU JOUR

*Sébastien NODARI est obligé de quitter la séance pour régler le problème d'une administrée et ne peut pas prendre part au vote, il revient en séance au moment des questions diverses, le point 7.*

#### **1 – ADS – Modification de la convention de création du service mutualisé « centre instructeur Quercy Causses » pour la coordination des services instructeurs en application du droit des sols**

Le service instructeur appelé « centre instructeur Quercy Causses » localisé à Montdoumerc, remplace la DDT, depuis le 1er janvier 2022. Au niveau des tarifs, chaque opération du service est payée par la commune

En 2022 : le service a coûté 18 000 euros à la commune. Un coût supplémentaire pour les finances de la commune (car avant, service gratuit avec la DDT).

La communauté de communes a délibéré le 13/07/2023 sur la modification de la convention de création du service mutualisé « centre instructeur Quercy Causses » pour la coordination des services instructeurs en application du droit des sols.

Il a été modifié l'article 8 de la convention pour tenir compte et rajouter l'instruction des autorisations de travaux (ERP : établissement recevant du public) et d'établir un tarif à 50 €.

Après lecture du projet de délibération transmis par la communauté de communes du Pays de LALBENQUE-LIMOGNE, **l'assemblée décide à l'unanimité :**

**- D'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du service d'instruction du droit des sols « Centre Instructeur Quercy Causses » avec la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne,**

**-De conférer à Madame le Maire les pouvoirs nécessaires pour en suivre l'exécution.**

Kévin Delon souhaite préciser que le conseil municipal avait décidé en novembre 2021 d'augmenter le taux de la taxe d'aménagement afin de faire face au coût supplémentaire du service instructeur (18 000 € en 2022). Cette somme n'est pas anodine. Avant 2022, l'instruction était gratuite. Il y avait eu des critiques disant que l'augmentation du taux de la taxe d'aménagement allait faire diminuer le nombre de permis de construire, alors qu'en ce moment tout est en baisse. Pour l'instant à Lalbenque : 46 permis de construire en 2022 et 46 permis de construire en 2023, c'est stable.

## **2 – Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024**

Les communes, les EPCI et EPL doivent adopter la nouvelle nomenclature à compter du 1/01/2024. Un certain nombre de communes ou d'établissements y sont passés en 2021 et 2022.

Madame le Maire donne lecture du projet de délibération du comptable public.

La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 Abrégée à compter du 1er janvier 2024. Cette norme comptable s'appliquera au budget principal de la commune.

**Après examen et délibération l'assemblée décide à l'unanimité :**

**D'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée du budget de la commune de Lalbenque.**

**D'autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

## **3 - Modalités de gestion des amortissements en M 57**

En continuité de l'adoption de la nouvelle nomenclature M57, il convient de délibérer sur les modalités de gestion des amortissements en M 57.

La commune étant en-dessous du seuil de 3500 habitants, elle n'a pas l'obligation de procéder à l'amortissement de ses immobilisations, à l'exception des subventions d'équipement versées, comptabilisées au chapitre 204, ainsi que les études, si elles ne sont pas suivies de travaux, au compte 203.

Jusqu'à présent la commune pratiquait l'amortissement uniquement pour les achats de biens mobiliers. En comptabilité privée, les amortissements servent à financer le renouvellement des investissements et réduire l'imposition en retranchant les crédits utilisés des recettes.

En comptabilité publique, en pratique, on ne renouvelle pas ses immobilisations en fonction de son amortissement mais en fonction des besoins.

Les amortissements consistent en un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Ils ne sont donc pas spécialement alloués à un actif particulier.

Jacques MARZIN indique que le fait que l'on n'y soit pas obligé ne veut pas dire que les amortissements sont inutiles. Quand on n'amortit pas, on a un effet sur les comptes annuels extrêmement fort.

Madame le Maire donne lecture des durées d'amortissement pour les subventions et les frais d'études :

204xx	Subventions d'équipement versées	Description des biens	Durée d'amortissement (en année)	Compte d'amortissement associé*
204xx1	Subvention Equipement - biens mobiliers, Matériel, Etudes	Biens mobiliers, Matériel, Etudes	5	2804xx1
204xx2	Subventions d'équipement versées pour financer des bâtiments ou des installations	Bâtiments et installations	10	2804xx2
204xx3	Subventions d'équipement versées pour financer des projets d'infrastructures	Projets d'infrastructures	40	2804xx3
<b>203</b>	<b>Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertions</b>			
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertions	Frais d'étude, uniquement si ils ne sont pas suivis de travaux	3	2803

Après examen et délibération, l'assemblée décide à compter du 01/01/2024, à la majorité avec une abstention celle de Jacques MARZIN :

**-D'adopter les durées d'amortissement suivantes pour le chapitre 204 et le compte 203, les autres biens ne seront pas amortis.**

#### **4 – Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux**

Madame le maire informe l'assemblée de la nécessité que chaque élu doit désormais être en mesure de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de « lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés à la charte de l' élu local »

Une liste est proposée par l'association des maires de France.

Après débat sur un éventuel choix, Madame le Maire va solliciter trois magistrats pour connaître leur disponibilité pour se porter référent déontologue pour les élus de Lalbenque.

La désignation sera faite à un tout prochain conseil municipal.

#### **5 – Adhésion à la fondation du patrimoine**

La fondation du patrimoine nous propose une adhésion, pour la commune de LALBENQUE, le montant annuel est de 200 € à compter du 01/01/2024, autorisation à renouveler pour les deux années à venir 2025 et 2026.

La commune aura des projets à valoriser.

**Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour 2024 et les deux années suivantes.**

#### **6 – Pour information rapports annuels du SESEL sur l'EAU et l'ASSAINISSEMENT 2022**

Madame le maire présente les rapports annuels du SESEL sur la qualité de l'EAU et sur la qualité du service ASSAINISSEMENT pour l'année 2022.

Les rapports sont consultables en mairie aux heures d'ouverture.

#### **7 – Questions diverses**

\*Climatisation du bâtiment de la mairie : les travaux de climatisation ont été engagés, l'exécution est prévue prochainement. A ce sujet, la commune va préparer une déclaration préalable et le conseil municipal doit autoriser Madame le Maire pour signer le CERFA correspondant pour le compte de la Commune.

**Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité l'autorisation à Madame le Maire à signer la déclaration préalable à déposer au service instructeur.**

**\*Aménagement d'un amphithéâtre et abords de l'église ST QUIRIN :** Il est convenu de déposer une déclaration préalable auprès du service instructeur. Il convient que le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le CERFA correspondant.

**Après examen et délibération, l'assemblée valide à la majorité avec 4 abstentions l'autorisation à Madame le Maire à signer la déclaration préalable à déposer au service instructeur.**

\*point sur le service d'accompagnatrice de bus : début du fonctionnement lundi 6/11 avec deux lignes, le ramassage des communes de Bach-Belmont-ste Foi-Escamps et Vaylats et le ramassage de Lalbenque intérieur. Sébastien NODARI donne l'information sur le fonctionnement qui a commencé et qui s'est très bien passé. La Région donne une formation à chaque accompagnateur de bus et une prise en charge à hauteur de 1000 € par agent/par ligne de ramassage.

Sébastien NODARI fait l'écho d'un communiqué de l'Association des Maires de France pour le rassemblement pour une marche contre l'antisémitisme devant la Préfecture, Dimanche 12/11 à 15 h.

Madame le Maire rappelle les cérémonies du 11/11/2023 :

\*Cérémonie du 11/11 à Lalbenque avec une conférence à partir de 10h30 dans la halle pour les 100 ans de l'inauguration du monument aux morts avec une plaque commémorative.

Myriam LEZOURET-CONQUET donne le déroulement de la conférence et rassemblement à 12 h 15 au monument.

\*Cérémonie du 11/11, le 12/11 à 11 h au monument aux morts de St Hilaire.

Myriam LEZOURET-CONQUET fait un rappel de la réunion publique le 17/11/2023 à la halle de la mairie à 20 h 30 sur le plan communal de sauvegarde avec la recherche de référents parmi les habitants de LALBENQUE.

Plus aucune autre question à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 15.

A LALBENQUE, le 24/11/2023

Le secrétaire de séance,

*Bismes*

Guillaume BISMES.

Le Maire



Liliane LUGOL.

***Aucune observation est faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité lors de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2023.***